

E-mail à Dominique Monavon, DGCCRF, le 25 novembre 2004

Subject: Mon action contre DELL  
From: Brent Frère <Brent@BFrere.net>  
To: dominique.monavon@dgccrf.finances.gouv.fr  
Message-Id: <1069784768.19061.21.camel@phenix.phenix.net>  
Date: Tue, 25 Nov 2003 19:26:13 +0100

Bonjour monsieur.

En date du 2 janvier 2003, j'ai été contraint à déposer plainte contre DELL pour vente conjointe forcée. Alors que j'avais acheté deux ans avant un laptop DELL, les nouvelles conditions de ventes (illégales) de DELL m'imposent non seulement un produit annexe que je ne désire pas, me cache son coût et exige que je signe un contrat que j'estime léonin avec un tierce partie. J'estime mes droits de consommateur gravement mis en cause. DELL est semble-t-il parfaitement conscient de ce fait, puisque par téléphone ils m'ont proposé un ordinateur de mon choix contre le retrait de ma plainte.

Depuis près d'un an, j'essaye donc d'acheter cet ordinateur en vain. Je sais que des centaines d'autres clients sont également lésés par cet abus et sont donc contraints de payer pour un produit annexe qui ne fait pas partie de l'ordinateur et qui ne les intéresse pas. Si nous ne réagissons pas, d'ici peu, DELL aura fait en sorte qu'il sera physiquement impossible d'utiliser leurs ordinateurs sans ce produit annexe, réduisant à néant le choix du consommateur.

Je pense qu'une telle violation du droit, tout à fait établie en regard des documents annexés, publique puisque visible sur Internet et continue depuis plus d'un an, et qui met à mal le marché en interdisant non seulement à des fabricants européens ou autres de vendre des produits concurrent, mais aussi à des nouveaux acteurs d'entrer sur le marché, voire aux clients intéressés par le produit vendu conjointement de force de se le fournir auprès d'un autre revendeur, justifie en plein un procès en référé, visant non seulement à la fermeture du site de DELL en attendant le jugement final et le respect de la loi, mais aussi une astreinte dissuasive sur toutes les ventes forcées de DELL par le passé, au moins depuis qu'ils ont été mis officiellement au courant des poursuites.

J'ai déposé plainte et proposé de me constituer partie civile. Je suis en contact avec de nombreux journalistes, associations de consommateurs en France, Belgique, Luxembourg ainsi qu'auprès du guichet européen des consommateurs. J'ai été surpris d'apprendre dernièrement que le dossier avait été transféré vers Paris sans m'en avertir. Etant plaignant, j'estime avoir à être informé quant à l'avancée de la procédure, qui a déjà assez duré.

N'étant pas sûr que l'on vous a transmis le dossier émanant de moi, je vous annexe ici les divers documents que j'ai communiqué et reçu de la DDCCRF de Montpellier.

Je suis toujours prêt à vous parler quand vous voulez pour vous aider dans ce dossier.

J'attends de vos nouvelles pour savoir où en est cette affaire.

Merci.

En annexe:

1) Lettre de plainte auprès de la DDCCRF suite à mon constat d'impossibilité d'acheter un ordinateur sans être contraint à payer une licence dont je n'ai pas besoin.

2) Réponse de la DDCCRF

3) Réponse à la lettre de la DDCCRF avec tous mes arguments, convainquants je pense.

Bien à vous,

Brent Frère